

COMPTE -RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2015

PRESENTS : Mme Madeleine DURAFFOURG , Maire, Mr Alexandre MICHALET , 2^{ème} Adjoint, Mme Laéitia MICHALET-BUSSOD , Mme Suzie DECOSTER, Mr Jean-Marie DROMARD, Mr Cyril GRECARD, Mr Pascal COURTOIS, Mr Frédéric PANSARD, Mme Morgane NIVOT

ABSENT: Mrs Alexandre DESBORDES et Claude CAVALLINI, excusés **SECRETARE DE SEANCE** : Mme Morgane NIVOT.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente

1. DELIBERATION POUR CONVENTION EAU :

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour établir la convention relative à la facturation et au reversement des redevances communautaires d'assainissement et d'eau potable.

2. MISE EN VENTE D'UNE PARCELLE VIABILISEE :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de terrain locatif par la SEMCODA, une parcelle de terrain a été viabilisée (602m²) .Le Conseil donne autorisation à l'unanimité à Mme Le Maire pour la mise en vente de cette parcelle (contact agent immobilier Optim'home, contact non exclusif). Une proposition pourra être faite à 50€TTC/m².

3. DECISIONS MODIFICATIVES SUR BUDGET PRINCIPAL :

Le conseil décide à l'unanimité de prendre des crédits (3000€ sur opération véhicule communal et 4000€ sur opération mur de soutènement) pour les affecter à l'opération de travaux de voirie afin de financer ceux de l'impasse des Lézines (environ 7000€)

Le conseil décide à l'unanimité de répartir les recettes et dépenses affectées à l'opération des travaux forestiers

4. DECLARATION PREALABLE :

En vue de la prolongation d'un garage existant sur propriété de Mr J.M HOUSSEL

5. CERTIFICATS URBANISME :

Sur parcelle AB 128 (PONCET Yoann)

Sur parcelle D 1112 et 1113 (COELHO Manuel) pour transformation en habitation principal. Le Conseil précise qu'il n'y a pas prise en charge de l'eau et assainissement par la commune.

6. DEMANDE ACHAT DE TERRAIN :

Mr Didier PILLARD et Melle Sylvie LEMOINE demande à acquérir une partie de la parcelle communale A 282 attenante à leur parcelle d'habitation A279. Le Conseil après visite sur les lieux donne son accord à l'unanimité pour un montant de 44€ TTC le m², frais de notaire et géomètre à charge des acquéreurs .

7. VENTES DE BOIS JUIN 2015 :

46% des résineux et 33% des feuillus n'ont pas trouvé preneur. 2 parcelles de feuillus (41 et 49) ont été vendues pour 16 500€ et la parcelle 51 pour 9 600€ . La vente d'automne devrait être plus rentable. Toute personne n'ayant pas commencé l'affouage au 30 juin 2015 n'aura pas de lot tiré au sort en 2015. Le marquage des nouveaux lots d'affouage se fera après le 15 août 2015 (2 samedi matin-les dates sont à fixer).

8. COMPTE-RENDU ECOLE ET TRANSPORT SCOLAIRE :

9. CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS :

Le projet proposé par les Francas est retenu car viable (peu de retour pour Léo Lagrange). La demande concernerait les enfants pendant les vacances scolaires et les mercredi après-midi. Les 4 salles du bas de la mairie-école sont donc mobilisées. Un devis sera établi pour l'aménagement d'une cuisine (matériel) et l'installation d'une banque de travail sera prévue dans la salle de classe des grands. Les devis s'établissent à 9 902€ pour l'installation et l'équipement) . Le financement se ferait par la commune avec demande de subventions aux différents organismes concernés . La commune d'Echallon participerait au prorata de ses enfants inscrits.

Le Conseil à l'unanimité :

- Accepte la création du Centre de Loisirs , l'aménagement et l'installation d'une cuisine et les demandes de subventions liées sous réserve que la commune d'Echallon participe
- Accepte le remplacement de la chaudière du bâtiment mairie-école et les demandes de subventions liées
- Accepte de travailler avec l'Association des Francas pour le Centre de Loisirs (suivant des modalités de services à définir)

- Accepte l'emprunt à 1.57% nécessaire pour l'installation, l'aménagement de la cuisine et le remplacement de la chaudière

10. VENTE DE LA REMORQUE COMMUNALE :

La commune s'étant équipée d'un nouveau camion pour le ramassage des ordures ménagères, l'usage de la remorque est devenu obsolète. Le Conseil à l'unanimité accepte la vente de cette remorque pour un montant de 2 500€.

11. NOMINATION REFERENTS PLU :

La CCHB est désormais compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci va être lancé en 2015 sur l'ensemble du Haut-Bugey. A des fins d'élaboration de ce projet, la CCHB demande à la commune de nommer 2 référents au sein du Conseil Municipal. Le Conseil à l'unanimité désigne Mrs Cyril GRECARD et Pascal COURTOIS.

12. RAPPORT COMMISSION TERRAIN DE JEUX :

La commission ayant rendu son rapport sur l'état actuel du Terrain de jeux de la commune réalisé en 1990, le Conseil accepte le principe d'une réhabilitation et d'un aménagement de ce terrain multi-activités pour 2016 ainsi que les demandes de subventions qui lui seront liés .

Fait à Belledoux le 17 juillet 2015

Le Maire,